



RÈGLEMENT DU JEU

« OPÉRATION LIVRE DE CUISINE LES PRODUITS CARREFOUR »

Du 15 octobre au 21 octobre 2018

Préalablement à toute participation au Jeu, chaque participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve les présentes conditions de participation, ses éventuels avenants et les principes du Jeu, dans leur intégralité.

En participant au jeu « Opération Livre de cuisine Les Produits Carrefour », vous acceptez le présent règlement de jeu. Toute contravention au présent règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autorise Lame de Fond SAS à annuler la participation au Jeu correspondante.

1. LE JEU « OPERATION LIVRE DE CUISINE LES PRODUITS CARREFOUR »

Lame de Fond SAS, Société par actions simplifiées au capital de 840 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 340 807 486, et dont le siège social est situé au 1 allée des Moulineaux, 92130 Issy-les-Moulineaux, organise un jeu intitulé « Opération Livre de cuisine Les Produits Carrefour » permettant aux participants de participer à un instant gagnant (ci-après le « Jeu ») dans le réseau Carrefour Hypermarchés dont la liste figure en annexe 1 des présentes (ci-après les « Magasins »).

2. DUREE DU JEU

Le Jeu débute le 15 octobre à 8h heure de Paris et se termine le 21 octobre à 23h59.

Par ailleurs, Lame de Fond SAS se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté rendant la poursuite du Jeu impossible. La responsabilité de Lame de Fond SAS ne pourra être engagée de ce fait.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure remplissant les conditions suivantes (le « Participant ») :

- avoir sa résidence habituelle et sa domiciliation bancaire en France métropolitaine (Hors Corse);
- être détenteur d'une carte fidélité Carrefour ;
- avoir effectué un achat ferme et définitif d'au moins 10 produits de la marque Carrefour dans l'un des magasins participants dont la liste figure en annexe 1 du présent Contrat, entre le 15 octobre 2018 et le 21 octobre 2018 inclus.

Toute annulation totale ou partielle, pour quelque cause que ce soit, de l'achat réalisé en Magasin donnera lieu à l'annulation totale ou partielle de la participation au Jeu correspondante, et, le cas échéant, à la restitution totale ou partielle (au prorata de la valeur des achats annulés) de la dotation éventuellement gagnée.

Les Participants reconnaissent que leur commande passée sur le Site n'est pas motivée, ni à titre principal, ni à titre accessoire, par l'espérance d'un gain résultant de leur participation au Jeu.

Pour participer au Jeu, le Participant doit disposer d'un accès au réseau Internet et utiliser un des navigateurs internet suivants dont la fonctionnalité JavaScript aura été préalablement activée : Firefox 41+, Internet Explorer 10+, Safari 7+, Microsoft Edge, Chrome 45+, Mobile Safari 7+ ou Android 4.1+. De même, les systèmes d'exploitation supportés sont : Windows 10, Windows 8.1, Windows 8, Windows 7, Windows XP et Mac OS 10.9+ (Mavericks), iOS 7+, Android 4.1+ (Jelly

Bean). A défaut, Lame de Fond SAS décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques rencontrés pour accéder au contenu digital ou à la loterie associée au Produit.

Sont exclus de la participation au Jeu les membres du personnel de la société Lame de Fond SAS, Carrefour ou de toute société parente au sens de l'article L233-1 du Code de commerce et les membres de leurs familles en ligne directe, ainsi que les membres du personnel des sociétés participant à l'organisation du Jeu et les membres de leurs familles en ligne directe.

Le nombre de participation à la Loterie est limité à une participation par foyer (même nom, même adresse postale ou IP, même numéro de carte de fidélité, même adresse email), par jour pendant la Durée de la Campagne, soit une fois par jour entre 00H00 et 23H59.

Les conditions de participation ci-dessus sont rappelées sur la page explicative du jeu disponible à l'adresse <http://carrefour.promogaming.com>

Toute contravention au présent règlement de jeu ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autorise Lame de Fond SAS à annuler la participation au Jeu correspondante.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu sera proposée à chaque Participant après son achat, réalisé dans les conditions ci-avant énumérées. Les modalités de cette participation sont telles que décrites ci-après.

Si le Consommateur a choisi de participer à la Loterie, il doit se rendre sur la page de Jeu disponible à l'adresse <http://carrefour.promogaming.com>. Il renseignera alors obligatoirement les informations suivantes :

- Adresse email valide,
- Numéro de ticket de caisse (25 chiffres se trouvant sous le code barre et commençant par « 999 »)

Il se verra alors proposer 2 Jeux.

Jeu « 1 chance sur 200 de gagner vos courses »

Il tentera ensuite de gagner une somme définie en fonction du montant de ses achats. Il aura le choix entre trois options de Jeu dont:

- un tirage offrant le remboursement de son panier avec une probabilité de gain de 1 chance sur 200,
- un tirage offrant 3 fois le montant du remboursement de son panier avec une probabilité de gain de 1 chance sur 600,
- un tirage offrant 50% du montant de remboursement de son panier avec une probabilité de gain de 1 chance sur 100.

Jeu « 1 chance sur 15 de gagner un livre de cuisine « Passons à votre table – Vos 100 idées recettes »

A la suite de cette première Loterie, une seconde lui est proposée, indépendamment du résultat de la première. Si le consommateur choisit de jouer, il tentera de gagner 1 des 5000 livres de cuisine (Passons à votre table – Vos 100 idées recettes), mis en jeu par Lame de Fond SAS. Il n'y a pas d'options de jeu additionnelles pour cette Loterie. La probabilité de gain sera de 1 chance sur 15 et susceptible d'être modifiée en cours de campagne dans le but d'écouler les 5000 livres de cuisine mis en jeu par Lame de Fond SAS. En cas de modification en cours de campagne, Lucky Cart en informera Lame de Fond SAS et le Client.

Le Participant déclenchera un tirage au sort instantané qui sera alors effectué informatiquement, de manière aléatoire et sans intervention humaine et conformément aux caractéristiques du Tirage qui auront été annoncées au Participant et/ou choisi par lui parmi plusieurs options sur le Site après son achat.



Le Participant sera informé en temps réel, ainsi que par email au plus tard le 28 octobre de son gain éventuel.

Le Participant sera réputé avoir définitivement renoncé à son Jeu s'il ne joue pas dans un délai de 5 jours après la fin de la Campagne.

5. DOTATIONS

Les dotations mises en jeu consistent pour le Participant, en fonction du type de tirage auquel celui-ci joue :

Dotation du Jeu « 1 chance sur 200 de gagner vos courses »

- Un remboursement de la valeur des achats effectués en Magasin,
- Un remboursement équivalant à 3 fois le montant de son panier
- Un remboursement équivalant à 50% du montant de son panier

Ces dotations seront créditées sur le compte fidélité Carrefour du Participant gagnant au plus tard le 30 novembre 2018 (montant cagnotté valable jusqu'au 31/12/2019 -voir les conditions du programme de fidélité Carrefour-).

Dotation du Jeu « 1 chance sur 15 de gagner un livre de cuisine « Passons à votre table – Vos 100 idées recettes »

- 1 des 5000 livres de cuisine (« Passons à votre table – Vos 100 idées recettes »)

6. VERSEMENTS DES DOTATIONS EVENTUELLES

Si le Participant perd à l'instant gagnant, Lame de Fond SAS ou la société participant à l'organisation du Jeu enverra au Participant un email contenant un lien vers des magazines en version digitale (Elle, Figaro Madame, Marie Claire, Cosmopolitan, Challenges, GQ, Figaro Magazine, Paris Match ou tout autre titre). Les magazines digitaux seront alors consultables pendant une durée de 15 jours à compter de la date de participation du consommateur.

En cas de gain, les dotations seront versées tel que décrit ci-après en fonction des Jeux.

Jeu « 1 chance sur 200 de gagner vos courses »

La somme ainsi gagnée sera versée par Carrefour directement sur le compte fidélité Carrefour utilisé lors de l'achat en Magasin au plus tard le 30 novembre 2018 ; montant cagnotté valable jusqu'au 31/12/2019 (voir les conditions du programme de fidélité Carrefour)),

Le versement du gain au Jeu interviendra au plus tard le 30 novembre 2018.

Lame de Fond SAS adressera au Participant gagnant un email lui confirmant ses gains et la date estimée où son compte fidélité Carrefour sera crédité.

Jeu « 1 chance sur 15 de gagner un livre de cuisine « Passons à votre table – Vos 100 idées recettes »

La société Lame de Fond SAS se chargera d'envoyer par voie postale les livres de cuisines gagnés au plus tard le 30 novembre 2018.

A cette fin, il sera demandé au Participant de fournir les coordonnées postales nécessaires. Il pourra le faire en renseignant la rubrique appropriée accessible via l'email reçu en cas de gain.

Le Participant gagnant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son gain si les informations précitées nécessaires à la livraison du gain n'étaient pas reçues par Lame de Fond SAS à l'issue d'un délai de 5 jours après sa participation au Jeu.

La responsabilité de Lame de Fond SAS ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de gain ou en cas de mauvaise transmission ou de retard du paiement du gain lorsque ces événements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (y compris le fournisseur d'accès Internet, le prestataire fournissant le service de courrier électronique ou une banque ou la poste) ou du Participant lui-même (y compris en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles).

7. LIMITATION DE RESPONSABILITE

La connexion à l'adresse Internet hébergeant le Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant. En conséquence, Lame de Fond SAS ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement du Jeu.

En cas de communication à Lame de Fond SAS, vous êtes responsable du contenu et de l'exactitude des informations ainsi transmises. Par ailleurs, Lame de Fond SAS exclut expressément la responsabilité du fait des contenus qui seraient transmis par courriel ou par tout autre moyen de communication.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de Lame de Fond SAS à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur de la dotation mise en Jeu au titre de sa participation.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout élément, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « Éléments »), constitue la propriété de Lame de Fond SAS ou du tiers ayant autorisé par Lame de Fond SAS à l'utiliser ou de ou la société participant à l'organisation du Jeu et est protégé par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle.

Aucun des Éléments ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par Vous-même ou par un tiers, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de Lame de Fond SAS ou de la société participant à l'organisation du Jeu au cas par cas, et Vous êtes seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

9. DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés » et au Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles ou RGPD), les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent également d'un droit d'opposition à la collecte de ces données.

Tout Participant peut exercer gratuitement ces droits sur simple demande auprès de Lame de Fond SAS, adressée par courrier à :

Lame de Fond SAS
Jeu « Opération Livre de cuisine Les Produits Carrefour »
1 allée des Moulineaux
92130 Issy-les-Moulineaux



Les informations enregistrées par Lame de Fond SAS dans le cadre de l'organisation du Jeu sont réservées à l'usage de Lame de Fond SAS, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Jeu pour les besoins de celle-ci.

Le Participant autorise Lame de Fond SAS et les sociétés participant à l'organisation du Jeu à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du Jeu sur les sites Internet des sociétés participant à l'organisation du Jeu, en n'indiquant par exemple son prénom, son initiale de nom de famille et son gain, par une formule du type « Pierre D. X euros remboursés dans le cadre du jeu « Opération Livre de cuisine Les Produits Carrefour » organisé dans le réseau Carrefour Hyper ».

10. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent règlement de jeu est soumis au droit français.

Si tout ou partie de ce règlement de jeu est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

11. CONTACT

Pour obtenir davantage d'informations ou pour toute question concernant les présentes Conditions, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

Lame de Fond SAS
Jeu « Opération Livre de cuisine Les Produits Carrefour »
1 allée des Moulineaux
92130 Issy-les-Moulineaux

Fait à Paris, le 12 octobre 2018.

ANNEXE 1

LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS A LA CAMPAGNE

Magasins HYPER CARREFOUR

ANNECY	VENISSIEUX	SENS -MAILLOT
BOURG EN BRESSE	VILLEURBANNE	SENS -VOULX
CHAMBERY -BASSENS	AUBERVILLIERS	STE GENEVIEVE DES BO
CHAMBERY -CHAMNORD	GENNEVILLIERS	VILLABE
GRENOBLE GRAND PLACE	L'HAY LES ROSES	ANGLLET
GRENOBLE -MEYLAN	L'ISLE ADAM	AUCH
SALLANCHES	MONTIGNY LES CORMEIL	BAYONNE
SEGNY	MONTREUIL	BEGLES
ST EGREVE	NOISY LE GRAND	CAHORS
AVIGNON	PARIS -AUTEUIL	DAX
BEAUCAIRE	SANNOIS	LABEGE
CHATEAUNEUF LES MART	ST DENIS	LESCAR
LATTES	STAINS	LESPARRE MEDOC
MONTELMAR	VILLEJUIF	LORMONT
NIMES -OUEST	VILLENEUVE LA GARENNE	MERIGNAC
NIMES -SUD	AULNAY S/S BOIS	MONT DE MARSAN
ORANGE	CHAMPS S/MARNE	PORTET S/GARONNE
PERPIGNAN -CLAIRA	CHELLES	ST JEAN DE LUZ
PERPIGNAN -ROUSSILL	CLAYE SOUILLY	TARNOS
PORT DE BOUC	COLLEGIEN	TOULOUSE
SETE -BALARUC	DRANCY	ALENCON
ST CLEMENT DE RIVIER	GOUSSAINVILLE	AVRANCHES -ST MARTIN
ST JEAN DE VEDAS	ORMESSON	BREST
UZES	PONTAULT COMBAULT	FOUGERES
VITROLLES	ROSNY S/S BOIS	GUINGAMP
AIX EN PROVENCE	SEVRAN	LAVAL
ANTIBES	ST BRICE S/S FORET	LORIENT
DIGNE	VENETTE	PAIMPOL
DRAGUIGNAN	CHAMBOURCY	QUIMPER
LA CIOTAT	CHARTRES	RENNES -ALMA
MARSEILLE -BONNEVEIN	ETAMPES	RENNES -CESSON
MARSEILLE -GD LITTO	FLINS	ST BRIEUC -LANGUEUX
MARSEILLE -MERLAN	LES ULIS	ST MALO
MONACO	LIMAY	VANNES
NICE -LINGOSTIERE	MONTESON	BOURGES
NICE -TNL	RAMBOUILLET	CHATEAUROUX
OLLIOULES	SARTROUVILLE	FEURS
PUGET S/ARGENS	ST QUENTIN EN YVELIN	GUERET
TOULON -GRAND VAR	VERNON	LE MANS
TOULON -MAYOL	VILLIERS EN BIERE	MABLY
TRANS EN PROVENCE	ATHIS MONS	MONTLUCON
ECULLY	BERCY -CHARENTON	MOULINS
FRANCHEVILLE	CARRE SENART	NEVERS -MARZY
GIVORS	CRETEIL	ORLEANS
L'ISLE D'ABEAU	EVRY	RIOM
LYON CONFLUENCE	IVRY S/SEINE	ROMORANTIN
LYON -LA PART DIEU	LA VILLE DU BOIS	SARAN
SALAISE S/SANNE	MONTEREAU	ST PIERRE DES CORPS
VAULX EN VELIN	RUNGIS -BELLE EPINE	THIERS



ANGERS -GRAND MAINE
ANGERS -ST SERGE
ANGOULINS
BRIVE LA GAILLARDE
CHOLET
LA ROCHE S/YON
LIBOURNE
LIMOGES -BOISSEUIL
NANTES -BEAUJOIRE
NANTES -BEAULIEU
NANTES -ST HERBLAIN
NIORT
SOYAUX
BEAUNE
BESANCON -CHALEZEULE
BESANCON -VALENTIN
CHALON S/SAONE -NORD
CHALON S/SAONE -SUD
CRECHES S/SAONE
DIJON
EPINAL -JEUXEY
LA CHAPELLE ST LUC 2
MULHOUSE -ILLZACH
QUETIGNY
ST ANDRE LES VERGERS
CHALONS EN CHAMPAGNE
CHARLEVILLE MEZIERES
CHATEAU THIERRY
CONDE S/L'ESCAUT
DENAIN
EPERNAY

FOURMIES
LAON
MAUBEUGE
REIMS -CERNAY
REIMS -TINQUEUX
RETHEL
THIONVILLE
VALENCIENNES
AMIENS
BARENTIN
BAYEUX
CAEN
CHERBOURG
EVREUX
FECAMP
FLERS
GRUCHET LE VALASSE
HEROUVILLE ST CLAIR
MONDEVILLE
MONT ST AIGNAN
ST LO
TOURVILLE LA RIVIERE
AIRE S/LA LYS
ARMENTIERES
AUCHY LES MINES
BERCK
CALAIS
COQUELLES
DOUAI -FLERS
HAZEBROUCK
LIEVIN

LILLE
LOMME
ST MARTIN AU LAERT
ST POL S/MER
WASQUEHAL
CARCASSONNE
CUSSET
FINOSELLO
ISSOIRE
LE CRES
NARBONNE
PLOUZANE
SERIGNAN
ST RENAN
VILLEFRANCHE DE
ROUERGUE
BELLEGARDE
TOUQUES
BEAUVAIS CENTRE
BEAUVAIS SUD
BELLEY
CLUSES
FERNEY VOLTAIRE
MARGENCEL
VOIRON
SAINT MARD